

Zeitschrift: Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses
Herausgeber: Chemins de fer fédéraux suisses
Band: - (1961)

Rubrik: Résultats financiers et comptes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Résultats financiers et comptes



Les machines comptables modernes assurent un travail rapide et exact

I. Recettes de transport

Les recettes de transport ont évolué depuis 1959 de la manière suivante:

	1959	1960	1961	%
		En millions de francs		
Service des voyageurs	360,3	392,7	423,3	40,1
Bagages et colis express	35,4	42,2	45,5	4,3
Transports postaux	33,3	34,7	35,6	3,4
Animaux	6,3	6,0	7,4	0,7
Marchandises	443,8	516,8	544,0	51,5
Total de l'ensemble du trafic des marchandises .	518,8	599,7	632,5	59,9
Recettes de transport	879,7	992,4	1055,8	100,0

Alors que le total des produits d'exploitation avait déjà dépassé le milliard en 1960, les recettes de transport ont aussi doublé ce cap pendant le présent exercice. Par rapport, à 1960 la plus-value est de 63,4 millions de francs. L'accroissement résulte du service des voyageurs pour 30,6 millions de francs, et de l'ensemble du trafic des marchandises pour 32,8 millions.

Dans le service des voyageurs, la progression des recettes (+ 7,8%) a été plus forte que celle du nombre des personnes transportées (+ 2,6%). L'augmentation provient surtout des transports internationaux. Elle a compensé les effets du nouveau développement des transports d'abonnés (écoliers, ouvriers, employés), qui bénéficient de prix très réduits.

Voici, comparées à celles des deux exercices précédents, les recettes du service des voyageurs telles qu'elles se répartissent entre les différents groupes de trafic :

	1959	1960	1961	%
	En millions de francs			
Voyageurs isolés	261,1	285,9	310,3	73,3
Voyageurs en groupe	29,0	29,7	33,0	7,8
Abonnés	70,2	77,1	80,0	18,9
	<u>360,3</u>	<u>392,7</u>	<u>423,3</u>	<u>100,0</u>

Par rapport à 1960, les recettes enregistrées dans le service des bagages et des colis express ont progressé de 3,3 millions de francs, ou 8%. Les transports postaux ont fait un bond en avant de 0,9 million de francs, ou 2,5%. Les recettes du trafic des animaux ont augmenté de 1,4 million de francs, ou 22,1%. La plus-value provient de la forte expansion du trafic de transit; en service interne, les transports d'animaux ont régressé. Le trafic proprement dit des marchandises marque une augmentation de 27,2 millions de francs, ou 5,3%. Alors que le trafic des importations et le transit ont progressé, celui des exportations a fléchi. Le trafic interne est resté stable dans l'ensemble. Le chapitre «Trafic et exploitation», pages 1 et 2, donne des précisions au sujet du volume des transports.

II. Considérations générales

1. Compte de résultats

Le tableau ci-après récapitule les produits et les charges du compte d'exploitation et du compte de profits et pertes, abstraction faite des débits et crédits internes. Pour faciliter les comparaisons d'ordre chronologique, une distinction a été établie entre les charges ordinaires et les charges extraordinaires. On ne saurait donc rapprocher purement et simplement ces chiffres de ceux qui figurent dans les deux comptes cités, mais ils concordent avec ceux de l'aperçu chronologique de la page 73.

	1960	1961	Différence
	En millions de francs		
Recettes du service des voyageurs	392,7	423,3	+ 30,6
Recettes de l'ensemble du trafic des marchandises	599,7	632,5	+ 32,8
Total des recettes de transport	992,4	1055,8	+ 63,4
Autres produits	102,2	113,9	+ 11,7
Total des produits	1094,6	1169,7	+ 75,1
Charges pour le personnel	597,1	628,5	+ 31,4
Dépenses de choses	214,9	223,4	+ 8,5
Amortissements d'immobilisations à la charge de l'exercice comptable	132,8	164,0	+ 31,2
Frais de capitaux	51,6	52,9	+ 1,3
Total des charges ordinaires	996,4	1068,8	+ 72,4
Excédent des produits	98,2	100,9	+ 2,7
Amortissements complémentaires d'immobilisations	47,2	25,0	- 22,2
Amortissement du découvert de la réserve mathématique pour les suppléments de rente	—	6,0	+ 6,0
Réserve pour l'amortissement du découvert de la réserve mathématique de la caisse de pensions	—	12,0	+ 12,0
Versement à la réserve pour l'amélioration des installations de trafic rail/route	12,0	15,0	+ 3,0
Autres charges extraordinaires	11,0	15,0	+ 4,0
Total des charges extraordinaires	70,2	73,0	+ 2,8
Bénéfice net de l'exercice	28,0	27,9	- 0,1

	1960	1961	Différence
	En millions de francs		
Solde actif de l'exercice précédent	3,4	7,4	+ 4,0
Bénéfice net disponible	31,4	35,3	+ 3,9
Attribution à la réserve légale	8,0	8,0	—
Intérêt sur le capital de dotation	16,0	16,0	—
Solde actif à la disposition de l'Assemblée fédérale . .	7,4	11,3	+ 3,9

Le total des produits a augmenté de 75,1 millions de francs par rapport à 1960. Les recettes de transport participent à cette augmentation pour 63,4 millions de francs, et les autres produits pour 11,7 millions. La progression des recettes de transport s'est ralentie comparativement au chiffre de la période 1959/60 (113,3 millions de francs), cela même si l'on fait abstraction des répercussions des relèvements tarifaires du 1^{er} octobre 1959.

Les charges ordinaires totales se sont accrues de 72,4 millions de francs et ne sont pas loin de contrebalancer le total des produits. L'excédent des produits ne dépasse que de 2,7 millions de francs le chiffre de l'année précédente.

Voici, à titre de comparaison, les modifications intervenues entre les périodes 1959/60 et 1960/61 :

	Total des produits	Total des charges ordinaires	Excédent d'exploitation
	En millions de francs		
1959	972,3	954,8	17,5
1960	1094,6	996,4	98,2
1961	1169,7	1068,8	100,9
Augmentation			
1959/60	+ 122,3	+ 41,6	+ 80,7
1960/61	+ 75,1	+ 72,4	+ 2,7

La somme des charges ordinaires et l'excédent des produits de l'année 1961 ne peuvent cependant pas être rapprochés purement et simplement des chiffres de l'année précédente. En effet, le nouveau régime des amortissements entré en vigueur le 1^{er} janvier 1961 aggrave les charges ordinaires dans une mesure sensiblement plus forte qu'auparavant. Le chapitre concernant le compte de profits et pertes, pages 60 et 61, contient des précisions sur le nouveau régime des amortissements, de même que sur la distinction faite entre amortissements à la charge de l'exercice comptable et amortissements complémentaires.

Après couverture des charges extraordinaires, le bénéfice net de l'exercice atteint 27,9 millions de francs. Avec le solde actif de l'année précédente, 7,4 millions, le bénéfice net disponible est de 35,3 millions de francs. Sur cette somme, un montant de 8 millions de francs (minimum) est attribué à la réserve légale. Sur l'important solde actif de 11,3 millions de francs à la disposition de l'Assemblée fédérale, il semble possible et indiqué de faire un versement supplémentaire à cette réserve. Depuis 1951, 8 millions de francs lui ont été attribués chaque année, sans interruption. A raison de 16 millions de francs, l'intérêt dû sur le capital de dotation de 400 millions est versé intégralement. Le taux moyen de l'intérêt payé pour les 16 exercices de 1946 à 1961 (depuis l'assainissement) s'établit à 1,86%, ou 1,66% après déduction des 13 millions représentant la participation fédérale à la couverture du déficit de 1949.

2. Charges pour le personnel

Les charges pour le personnel sont de loin les plus lourdes de toutes celles que supportent les CFF. Pour cette raison, nous les commentons à part et globalement ci-après, quel que soit le compte (compte d'exploitation, compte de construction, comptes de magasin, etc.) à la charge duquel le personnel a travaillé. Par rapport à l'année précédente et au budget, elles se décomposent comme il suit:

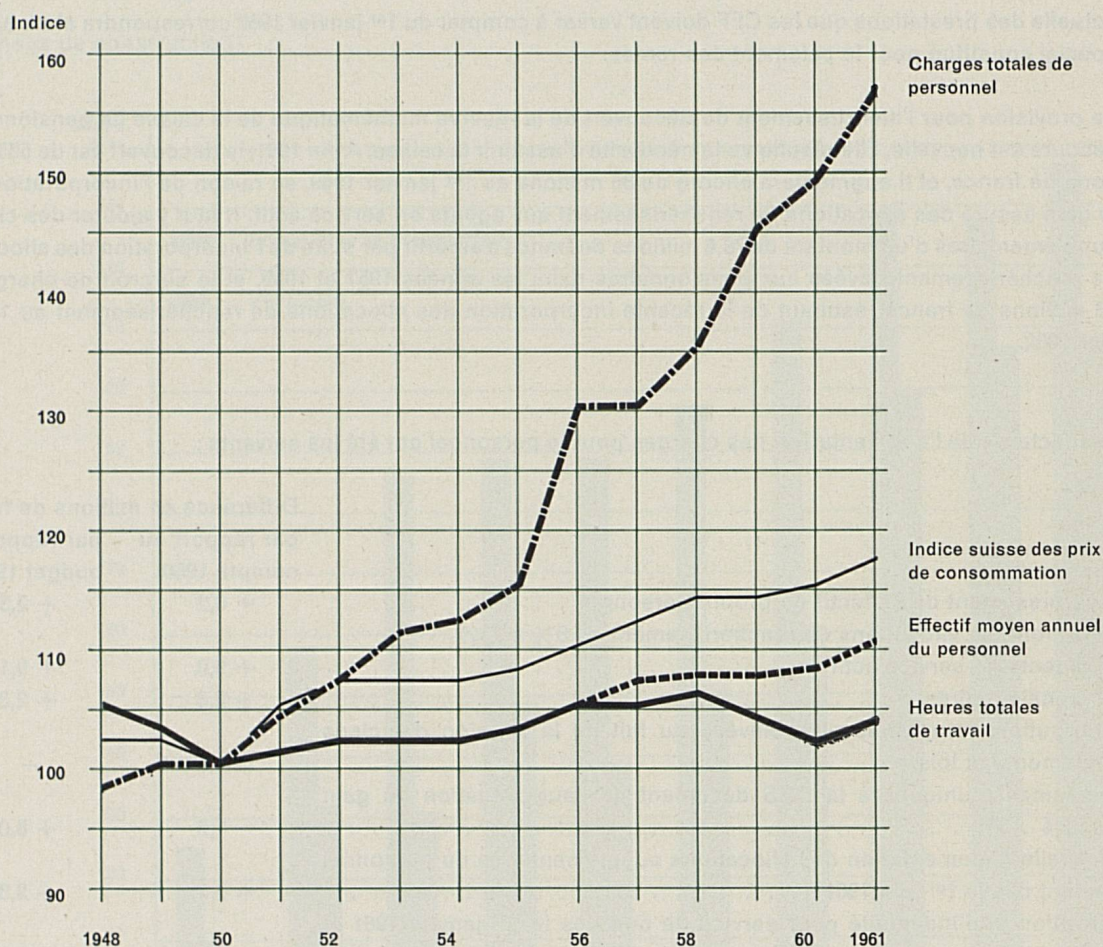
	Compte de 1960 fr.	Budget de 1961 fr.	Compte de 1961 fr.
Traitements et salaires	395 940 409	402 222 300	402 441 899
Allocations de renchérissement	14 213 525	14 448 500	22 460 332
	410 153 934	416 670 800	424 902 231
Indemnités de résidence	11 840 661	11 986 300	12 135 004
Allocations pour enfants, y compris les allocations de renchérissement	17 530 485	17 496 900	18 479 321
Autres éléments des traitements et salaires.	2 797 745	2 515 100	2 359 854
Total des traitements et salaires, y compris les éléments qui s'y rapportent	442 322 825	448 669 100	457 876 410
Allocations supplémentaires du personnel roulant.	10 898 019	10 923 000	13 206 385
Indemnités pour service de nuit	7 713 440	7 634 300	14 318 376
Indemnités pour voyages de service et déplacements	5 696 846	5 616 000	5 738 559
Indemnités diverses	4 517 053	2 482 000	4 930 817
Uniformes	4 415 575	5 316 400	5 245 235
Contributions périodiques à la caisse de pensions et de secours (CPS).	28 636 513	28 915 000	29 128 540
Versement unique à la CPS pour l'augmentation du gain assuré.	13 846 767	4 000 000	12 000 000
Contributions à l'AVS, à l'assurance-invalidité et aux allocations pour perte de gain	10 513 549	10 662 400	10 893 487
Assurance-accidents	10 096 419	10 335 600	10 722 903
Autres dépenses pour le personnel	1 650 990	789 000	1 780 087
	540 307 996	535 342 800	565 840 799
Participations de tiers et du personnel aux dépenses pour le personnel	— 5 731 208	— 5 629 000	— 5 309 670
Dépenses pour le propre personnel des CFF	534 576 788	529 713 800	560 531 129
Dépenses pour la main-d'œuvre étrangère aux CFF	11 989 575	11 367 400	14 089 994
	546 566 363	541 081 200	574 621 123
Dépenses à la charge du compte de profits et pertes:			
Versements complémentaires à la CPS et allocations de renchérissement aux bénéficiaires de rentes:			
Intérêt du déficit de la réserve mathématique	22 109 756	22 109 000	22 984 494
Intérêts complémentaires garantis de 4%	3 399 185	3 435 000	3 633 543
Compensation de l'augmentation de la réserve mathématique résultant de l'incorporation d'une partie des allocations de renchérissement dans les rentes.	21 355 000	21 355 000	21 355 000
Allocations de renchérissement aux bénéficiaires de rentes	3 633 149	3 600 000	5 902 340
Total des charges pour le personnel	597 063 453	591 580 200	628 496 500
Les charges extraordinaires comprennent en outre les montants ci-après, qui figurent dans le compte de profits et pertes:			
Amortissement du découvert de la réserve mathématique pour les suppléments de rente	—	—	6 000 000
Provision pour l'amortissement du découvert de la réserve mathématique de la caisse de pensions et de secours	—	—	12 000 000

L'arrêté fédéral du 20 décembre 1960 avait primitivement fixé à 4 ½% les allocations de renchérissement pour l'année 1961, mais il donnait en même temps mandat au Conseil fédéral de les relever dans une mesure raisonnable si le coût de la vie en 1961 devait le justifier. S'appuyant sur cet arrêté, le Conseil fédéral a décidé le 8 décembre 1961 de porter les allocations de renchérissement à 5 ½% et d'en fixer le minimum à 495 francs pour les agents mariés et à 440 francs pour les célibataires, cela pour l'année 1961 tout entière. Les allocations de renchérissement versées aux bénéficiaires de rentes ont été relevées dans la même proportion.

Un nouveau règlement sur les allocations supplémentaires du personnel roulant est entré en vigueur le 1^{er} juin 1961; il entraîne un surcroît de dépenses de près de 4 millions de francs par an.

Alors que l'indemnité pour service de nuit avait déjà été relevée au début de l'année, le Conseil fédéral a décidé de prolonger de deux heures, avec effet au 1^{er} mars 1961, la durée du service de nuit y donnant droit. Ces deux mesures entraînent un surcroît de dépenses de quelque 7,5 millions de francs par an.

Charges de personnel, effectif du personnel et heures de travail



Les courbes montrent, d'une part, l'évolution de la charge pour le personnel depuis 1948 et, d'autre part, l'effectif et les heures de travail, ainsi que l'indice national des prix à la consommation. On a pris comme base l'exercice 1950, car l'effectif du personnel était excessif en 1948 et le renchérissement n'a été pleinement compensé qu'en 1950. La différence entre l'indice des prix à la consommation et la charge pour le personnel n'équivaut pas à l'augmentation du salaire réel; d'une part, en effet, les frais de personnel tiennent aussi compte de l'augmentation de l'effectif et, d'autre part, il n'y a pas eu de grands changements de 1948 à 1961 dans la charge que représentent l'intérêt du déficit de la réserve mathématique de la CPS et les intérêts complémentaires garantis de 4%. Jusqu'en 1956, la courbe des heures de travail évolue parallèlement à celle de l'effectif du personnel; par la suite, elle s'abaisse du fait que le nombre des jours de repos annuels du personnel soumis à la loi sur la durée du travail a été porté de 56 à 60 à partir du 1^{er} janvier 1957, que la durée du travail a été réduite de deux heures par semaine dès le 1^{er} juin 1959 et que les vacances de certaines catégories d'agents ont été prolongées à partir du 1^{er} janvier 1961. Si, par rapport à 1948, l'effectif du personnel s'est accru de 2149 agents, le nombre d'heures de travail a fléchi de 0,7 million.

Le versement unique à la CPS se compose du montant de 2 millions de francs nécessaire en 1961 par suite de l'augmentation du gain assuré et d'une charge anticipée de 10 millions de francs pour l'achat des augmentations de traitement au 1^{er} janvier 1962 décidées par l'Assemblée fédérale en date du 29 septembre 1961.

La « participation de tiers et du personnel aux dépenses pour le personnel » englobe les indemnités de chômage et rentes de la CNAL et de l'assurance militaire, les allocations pour perte de gain en cas de service militaire, la part des primes payées par le personnel pour l'assurance en cas d'accidents non professionnels, ainsi que d'autres rentrées du même ordre.

Le montant figurant sous « Intérêts complémentaires garantis de 4% » correspond à la différence entre l'intérêt effectif des avoirs de la CPS gérés par les Chemins de fer fédéraux et l'intérêt de 4% garanti statutairement.

Le découvert de la réserve mathématique pour les suppléments de rente provient de l'incorporation des allocations de renchérissement dans les rentes versées aux agents victimes d'accidents professionnels. Cet amortissement du découvert remplace les annuités d'amortissement pour l'incorporation des allocations des années 1957 et 1959, de même que celles qui seraient devenues nécessaires à partir de 1962. La valeur actuelle des prestations que les CFF doivent verser à compter du 1^{er} janvier 1962 correspondra alors à l'avoir spécial constitué pour le paiement des rentes.

La provision pour l'amortissement du découvert de la réserve mathématique de la caisse de pensions et de secours est nouvelle. Elle résulte vu la nécessité d'assainir la caisse. A fin 1961, le découvert est de 555,9 millions de francs, et il augmentera encore de 36 millions au 1^{er} janvier 1962, en raison de l'incorporation dans le gain assuré des allocations de renchérissement aux agents en service actif. Il faut y ajouter des charges supplémentaires d'un montant de 78,6 millions de francs à amortir par suite de l'incorporation des allocations de renchérissement payées aux pensionnaires dans les années 1957 et 1959, et le surcroît de charges de 43 millions de francs résultant de la récente incorporation des allocations de renchérissement au 1^{er} janvier 1962.

Les facteurs de l'augmentation des charges pour le personnel ont été les suivants :

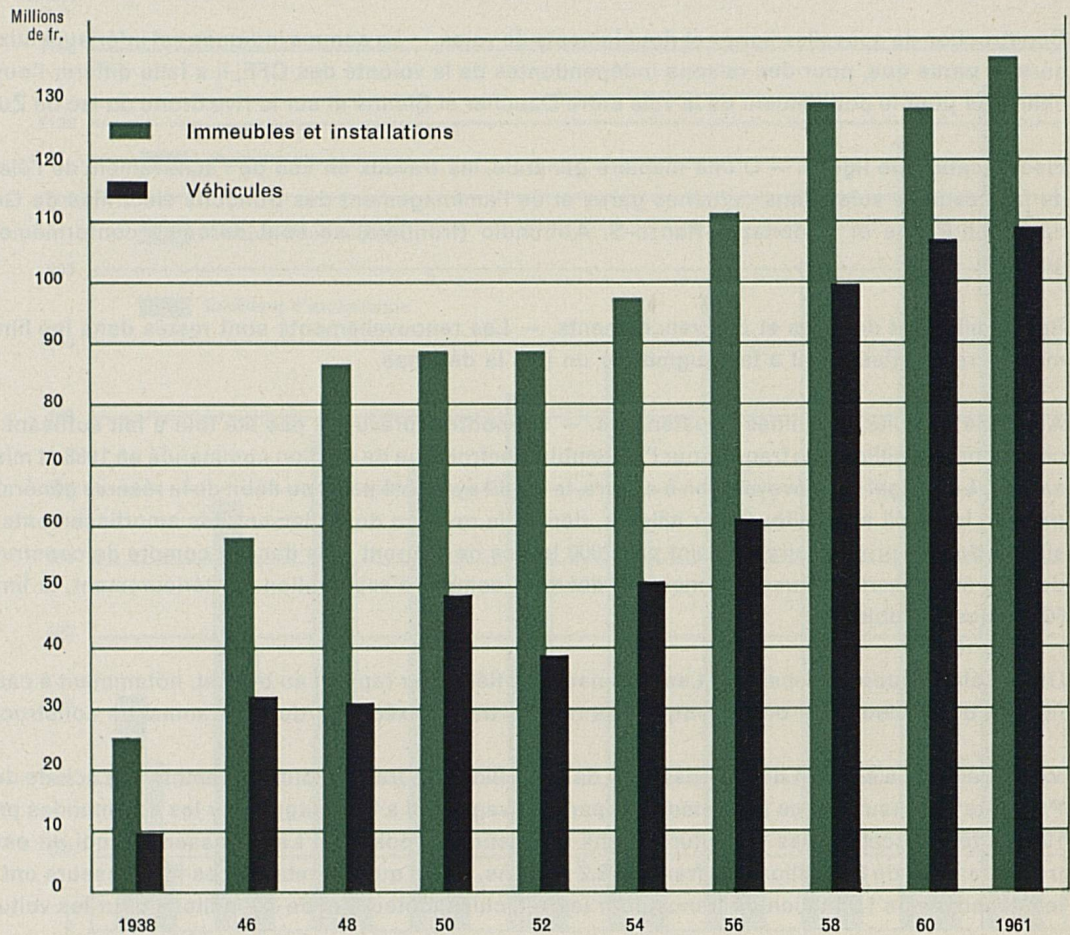
	Différence en millions de francs	
	par rapport au compte 1960	par rapport au budget 1961
Accroissement de l'effectif du propre personnel	+ 6,2	+ 2,3
Elévation des allocations de renchérissement de 3½ à 5½%		
— agents en service actif	+ 9,0	+ 9,1
— pensionnaires	+ 2,3	+ 2,3
Rétributions moyennées plus élevées du fait de la révision d'anciens règlements et lois	+ 1,5	—
Versements uniques à la CPS découlant de l'augmentation du gain assuré	— 1,8	+ 8,0
Nouvelle réglementation des allocations supplémentaires du personnel roulant dès le 1 ^{er} juin 1961	+ 2,3	+ 2,3
Elévation de l'indemnité pour service de nuit dès le 1 ^{er} janvier 1961 et extension du temps donnant droit à l'indemnité à partir du 1 ^{er} mars 1961	+ 6,6	+ 6,7
Indemnités pour heures supplémentaires	+ 0,2	+ 1,9
Provision pour une modification ultérieure de l'imputation de rentes CNAL	+ 1,0	+ 1,0
Attribution au fonds de secours pour agents n'ayant pas droit à la pension et pour prestations générales d'assistance	—	+ 1,0
Accroissement de l'effectif et augmentation des salaires des ouvriers étrangers	+ 2,1	+ 2,7
Divers	+ 2,0	— 0,4
	<u>+ 31,4</u>	<u>+ 36,9</u>

III. Commentaires des comptes

1. Compte de construction

Le total net des dépenses de construction — 245,9 millions de francs — est inférieur de 3,4 millions à la somme budgétée. Leur montant brut s'établit à 254,1 millions de francs; il dépasse de 2,3 millions les prévisions, dans lesquelles n'était pas compris le coût des suppressions de passages à niveau, qui figure dans le compte tout en étant à la charge de la réserve pour l'amélioration des installations de trafic rail/route. Sans cet article, qui représente 5,2 millions de francs, il s'en faudrait de 2,9 millions que le montant brut des dépenses de construction n'atteigne le niveau supputé. Si l'on retranche encore le dépassement de 3,2 millions de francs afférent aux véhicules, l'écart s'établit, pour les immeubles et installations, à 6,1 millions. Les Chemins de fer fédéraux ont donc tenu l'engagement qu'ils avaient pris lors de la présentation du budget du compte de construction de rester si possible en retrait de leurs propositions, en raison de la situation tendue qui règne dans l'industrie du bâtiment.

Dépenses de construction



Le budget établissait encore une distinction entre le programme ordinaire et le programme extraordinaire des travaux, le second comprenant les grandes transformations de gares et les acquisitions de matériel roulant importantes, pour lesquelles l'arrêté fédéral du 14 décembre 1956 autorisait les Chemins de fer fédéraux à relever le plafond de leur dette. En modifiant la loi sur les Chemins de fer fédéraux par leur vote du 21 décembre 1961, les conseils législatifs ont supprimé la disposition selon laquelle toute augmentation de la dette à intérêt fixe devait faire l'objet d'un arrêté fédéral soumis au référendum, et ils ont abrogé l'arrêté du 14 décembre 1956. La distinction entre les deux programmes a dès lors perdu sa raison d'être.

Au cours de l'exercice, l'entreprise a pu faire face, à l'aide de ses propres ressources, à toutes les dépenses de construction, dont le montant net a été, nous l'avons vu, de 245,9 millions de francs. Sur cette somme, 26,2 millions de francs figurent dans les charges, au titre de dépenses non actives; ils ont été payés au moyen des produits d'exploitation. Le solde des disponibilités nécessaires a été fourni à raison de 189 millions par les amortissements des immobilisations et de 30,7 millions par les fonds à destination fixe des diverses provisions et réserves. (Voir l'aperçu de la provenance et de l'emploi des fonds, p. 62)

Les principaux écarts comparativement au budget sont motivés ci-après, pour chaque chapitre séparément. Pour le surplus, il convient de consulter le chapitre « Installations et matériel roulant » du présent rapport, pages 29 à 44.

Transformation et extension de gares et de bâtiments de service. — Il n'a pas encore été possible d'entreprendre l'agrandissement de la gare de Schaffhouse. En revanche, l'extension de la gare de Chiasso, qui répond à une urgente nécessité, a été accélérée au maximum, ce qui se traduit par un dépassement du montant budgété pour l'exercice. Les prévisions ont été également dépassées en ce qui concerne les travaux de la gare de Berne et la dépense qu'ils ont entraînée.

Perfectionnement général de lignes et d'installations de la pleine voie. — Les dépenses pour la suppression de passages à niveau sont comprises dans le compte, mais, comme nous venons de le voir, elles ne pouvaient pas figurer au budget, ce qui explique le dépassement.

Construction de nouvelles lignes et doubléments de voies. — La somme indiquée est inférieure aux prévisions surtout parce que, pour des raisons indépendantes de la volonté des CFF, il a fallu différer l'ouverture des chantiers pour le doublement de la voie entre Daucher et Bienne et sur la rive droite du lac de Zurich.

Electrification de lignes. — D'une manière générale, les travaux en vue de l'achèvement de l'électrification de faisceaux de voies dans certaines gares et de l'aménagement des tronçons électrifiés de Genève-Cornavin-La Plaine et Cadenazzo-Ranzo-S. Abbondio (frontière) se sont déroulés conformément au programme.

Renouvellement de voies et de branchements. — Les renouvellements sont restés dans les limites fixées, mais le renchérissement a fait augmenter un peu la dépense.

Achat de mobilier, machines et ustensiles. — Le montant prévu n'a pas été tout à fait suffisant. Cet article comprend 3,3 millions de francs pour l'ensemble électronique de gestion commandé en 1958 et mis en service en 1961. Le budget ne prévoyait rien à ce titre, le crédit ayant été porté au débit de la réserve générale de construction lorsqu'il a été alloué. Par ailleurs, depuis la révision du règlement des amortissements, les acquisitions dont le prix unitaire n'atteint pas 2000 francs ne figurent plus dans le compte de construction; elles doivent être inscrites immédiatement au débit du compte d'exploitation. Antérieurement, la limite était de 500 francs par objet.

Usines électriques et ateliers. — Les dépenses ont fléchi par rapport au budget, notamment à cause des difficultés de livraison, qui ont provoqué des retards dans l'exécution du programme de construction.

Véhicules. — Le surcroît de dépenses est de 3,2 millions de francs pour l'ensemble des achats de véhicules. Par suite de l'insuffisance persistante du parc de wagons, il a fallu augmenter les commandes prévues pour 1961 et faire accélérer les fournitures dans la mesure du possible. Le dépassement qui en est résulté se trouve ramené de 8,1 millions de francs à 3,2 millions, parce que les retards des fournisseurs ont fait réduire les dépenses de 1,2 million de francs pour les véhicules moteurs et de 3,7 millions pour les voitures.

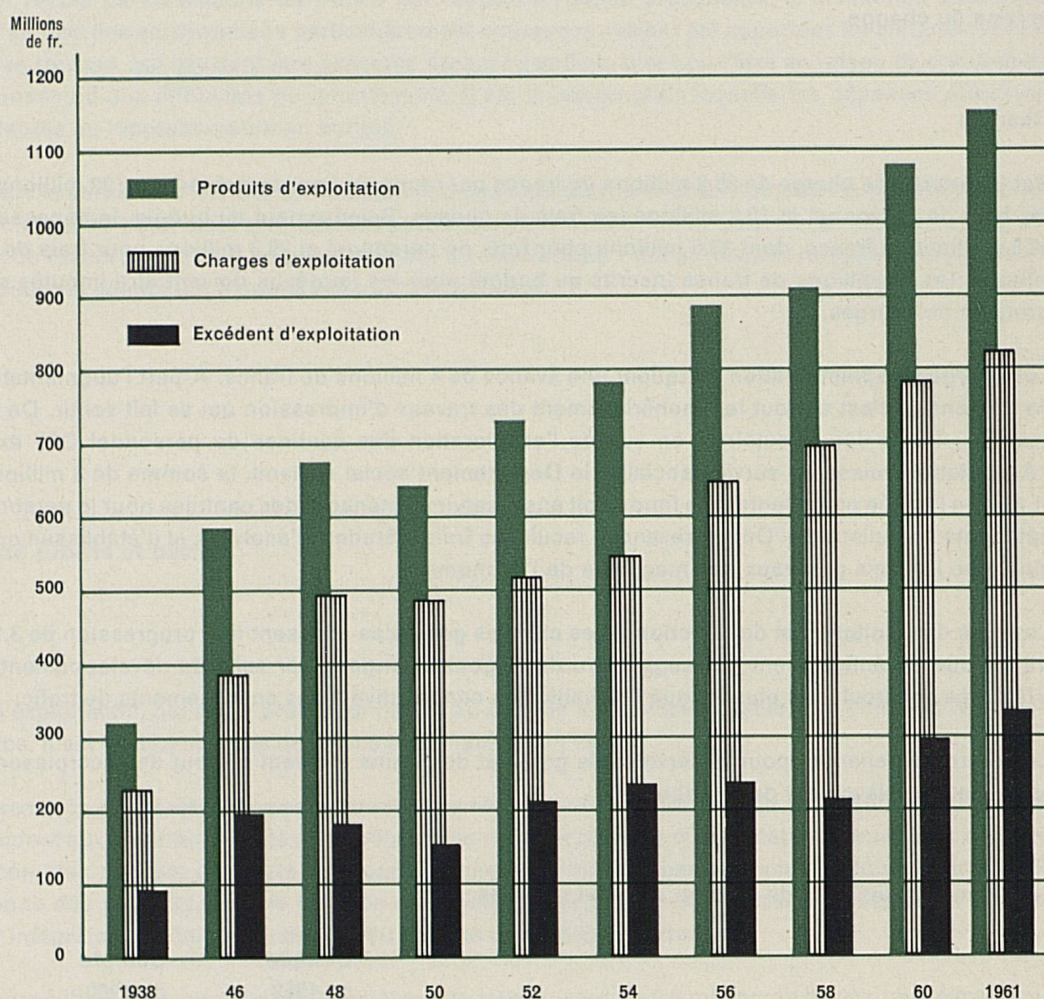
Le montant de 5,2 millions de francs prélevé sur la réserve pour l'amélioration des installations de trafic rail/route correspond aux dépenses faites pendant l'exercice en vue de la suppression de passages à niveau (4,3 millions), pour l'amélioration des appareils de sécurité aux passages à niveau existants (0,6 million), de même que pour l'aménagement, à Brigue et à Iselle, des installations permettant de charger les automobiles à transporter à travers le tunnel du Simplon (0,3 million). Ces travaux, qui ne relèvent pas, pour une large part, du domaine spécifique des CFF, ne pouvaient figurer au budget. La réserve générale de construction a été débitée de 3 millions de francs pour l'acquisition de l'ensemble électronique de gestion mentionné sous « Mobilier, machines et ustensiles ».

2. Compte d'exploitation

Comparativement à 1959 et à 1960, le compte d'exploitation (p. 66 et 67) se présente de la manière suivante:

	Compte de 1959 fr.	Compte de 1960 fr.	Compte de 1961 fr.	%
Produits	960 873 977	1 079 540 912	1 153 385 334	100,0
Charges	740 570 315	782 666 101	820 918 222	71,2
Excédent	220 303 662	296 874 811	332 467 112	28,8

Compte d'exploitation



Les produits et les charges ont de nouveau marqué une forte progression par rapport à l'année précédente. Les produits ont augmenté de 73,8 millions de francs, ou 6,8%, et les charges de 38,2 millions de francs, ou 4,9%. L'excédent d'exploitation est de 35,6 millions de francs supérieur au chiffre de 1960, et il dépasse pour la première fois les 300 millions.

Produits

Les recettes de transport, qui constituent le plus clair des produits d'exploitation, sont commentées dans le chapitre spécial des pages 49 et 50. Quant aux « produits divers », ils se décomposent comme il suit:

	Compte de 1959 fr.	Compte de 1960 fr.	Compte de 1961 fr.
Indemnités payées par d'autres entreprises de chemin de fer et d'autres tiers, pour des prestations d'exploitation.	22 965 416	23 404 928	25 016 113
Fermages et locations.	33 776 501	34 566 677	38 562 921
Autres produits.	25 077 058	29 213 079	34 023 175
	<u>81 818 975</u>	<u>87 184 684</u>	<u>97 602 209</u>

Les produits divers ont augmenté de 10,4 millions de francs. Participent surtout à cette augmentation les indemnités payées par d'autres entreprises de chemin de fer pour des prestations d'exploitation, les recettes tirées des exploitations affermées, les recettes provenant de travaux exécutés pour des tiers et le produit du service du change.

Charges

Sur le surcroît de charge de 38,2 millions de francs par rapport à l'année précédente, 28 millions concernent les frais de personnel et 10,2 millions les frais de choses. Relativement au budget, le dépassement est de 52,8 millions de francs, dont 33,5 millions pour frais de personnel et 29,3 millions pour frais de choses. Par ailleurs, les 10 millions de francs inscrits au budget pour les imprévus doivent être imputés sur ces deux groupes de charges.

Les charges d'administration marquent une avance de 4 millions de francs. A part l'augmentation des frais de personnel, c'est surtout le renchérissement des travaux d'impression qui se fait sentir. De plus, il a été versé au fonds des réfectoires, en vue de l'amélioration des cantines du personnel CFF exploitées par l'Association suisse du service social et le Département social romand, la somme de 3 millions de francs (1 million l'année précédente). Ce fonds doit aussi servir à aménager des cantines pour le personnel dans les bâtiments administratifs. Ont en revanche reculé les frais d'études, d'analyses et d'établissement de projets, ainsi que les frais généraux des magasins de l'économat.

Les frais d'exploitation et de direction et les charges générales accusent une progression de 3,1 millions de francs due essentiellement à l'usage accru de wagons étrangers, par suite du développement du trafic, et à la durée de circulation plus longue des véhicules consécutive à des engorgements de trafic.

Le surcroît de charges pour le service des gares et des trains provient surtout de l'accroissement du personnel et du relèvement des rétributions.

Les éléments des frais de traction sont les suivants :

	Compte de 1959 fr.	Compte de 1960 fr.	Compte de 1961 fr.
Personnel des locomotives	59 677 518	60 424 543	63 080 212
Courant de traction	40 771 619	42 267 675	37 421 508
Combustibles solides	6 078 250	4 053 479	2 206 585
Carburants liquides	524 761	633 325	1 047 502
Autres frais du service des locomotives	687 631	600 486	566 203
Service de dépôt	5 714 566	5 597 412	5 871 102
Service des visiteurs	4 765 682	5 005 722	5 354 940
	<u>118 220 027</u>	<u>118 582 642</u>	<u>115 548 052</u>

Les frais de courant de traction sont inférieurs de 3,4 millions de francs au chiffre de l'année précédente. Grâce à des agrandissements opérés dans nos propres usines électriques, ainsi qu'à un débit d'eau plus abondant, la quantité d'énergie reçue d'autres usines a pu être réduite. En outre, les frais de courant de l'année précédente comprenaient une provision de 1,5 million de francs en vue du montage d'un générateur de courant pour le chemin de fer à l'usine de Mühleberg des Forces motrices bernoises. La diminution des dépenses pour combustibles solides est en rapport avec l'achèvement de l'électrification. Quant aux carburants liquides, ils marquent une progression par suite de la mise en service accrue de véhicules moteurs diesel. Les autres frais supplémentaires de traction proviennent du secteur du personnel.

Les charges d'entretien comprennent les frais d'entretien ordinaires, de même que les dépenses de construction non actives. Comparativement à 1960, elles ont fait un bond en avant de 10,4 millions de francs, la part des immeubles et installations étant en l'occurrence de 13,3 millions. Il faut en rechercher la cause dans le renchérissement de la main-d'œuvre et du matériel, ainsi que dans la multiplication des travaux d'entretien nécessités par la forte sollicitation des installations. Les frais d'entretien englobent en outre trois provisions, dont une de 5 millions de francs pour les travaux d'entretien d'une ampleur exceptionnelle à des installations fixes, et une de 2 millions pour les réparations urgentes dans les locaux du personnel et des exploitations affermées. Les mêmes provisions avaient été faites en 1960. Une troisième et nouvelle provision de 1,5 million de francs est prévue pour le montage de dispositifs d'alarme dans les gares. Les frais d'entretien des véhicules ont reculé de 2,9 millions de francs par rapport à l'année précédente; la diminution s'explique par le fait qu'en 1960 des améliorations particulièrement coûteuses avaient été apportées au matériel roulant et que d'autres travaux, qui devaient être exécutés durant l'exercice, n'ont pu l'être en raison du manque de personnel consécutif aux difficultés de recrutement. C'est la raison pour laquelle les dépenses effectives ont été inférieures au montant inscrit au budget.

Sous « divers », le surplus de frais de 5,4 millions de francs provient principalement de l'accroissement des travaux à la charge de tiers, ainsi que de dommages plus élevés. Les contributions aux frais de construction de voies de raccordement ont aussi augmenté. Un montant de 1 million de francs a été versé au fonds de secours pour les agents qui n'ont pas droit à une pension.

3. Compte de profits et pertes

Produits

L'excédent d'exploitation, qui est le produit principal du compte de profits et pertes, se chiffre par 332,5 millions de francs. Il est de 35,6 millions de francs plus élevé qu'en 1960.

Les amortissements et intérêts internes figurent dans les produits uniquement du point de vue comptable. Ils correspondent aux amortissements et intérêts inclus dans les charges d'exploitation par certains services tenant des comptes de frais complets (ateliers et usines électriques, par exemple) et doivent être repris dans la colonne des produits, pour la balance des comptes, parce que les amortissements et les intérêts ont à figurer intégralement dans les charges du compte de profits et pertes.

Les « autres produits », d'un montant de 7,4 millions de francs, sont de 0,8 million de francs plus élevés que l'année précédente. Le niveau actuellement élevé des liquidités a notamment entraîné une progression du produit des valeurs réalisables et disponibles, en d'autres termes, des intérêts découlant du placement provisoire de ces liquidités.

Charges

Les charges les plus importantes du compte de profits et pertes sont les amortissements des immobilisations, les frais de capitaux et les versements complémentaires à la caisse de pensions et de secours.

Les amortissements des immobilisations se répartissent comme il suit :

	Compte de 1960 fr.	Compte de 1961 fr.
Amortissements des immeubles, installations et véhicules :		
Amortissements ordinaires	119 950 084	127 514 836
Amortissements supplémentaires	10 200 000	60 000 000
Amortissements de soldes de valeurs comptables	48 375 293	467 250
	<hr/>	<hr/>
	178 525 377	187 982 086
Amortissements de terrains acquis en vue d'extensions futures, ainsi que de participations		
	1 471 524	1 030 578
Total	<hr/>	<hr/>
	179 996 901	189 012 664

Le règlement sur les amortissements de 1946, qui avait fait l'objet d'une première révision en 1951, a été révisé pour la seconde fois durant l'exercice. Il en est résulté un nouveau renforcement des amortissements, rendu nécessaire par l'obligation qui découlait de la nécessité d'assurer une saine gestion de l'entreprise. Le Département fédéral des postes et des chemins de fer a approuvé le règlement révisé.

Les amortissements ordinaires indépendants du résultat annuel continuent à être calculés en pour-cent des frais d'établissement et d'acquisition des installations. Les taux d'amortissement des principales installations sont les suivants (les anciens taux figurent entre parenthèses) :

	%	
Infrastructure	1,5	(1—1,5)
Voie de fer	4	(3)
Bâtiments administratifs	1	(1)
Bâtiments d'exploitation	2	(2)
Installations de gare et autres	3	(3)
Installations de la ligne de contact	3	(2,5)
Télécommunications et installations de sécurité	4	(4)
Véhicules moteurs, voitures et fourgons	4	(4)
Wagons à marchandises et wagons de service	3	(2,5)
Mobilier et ustensiles	10	(5)

La majoration des taux entraîne pour 1961 un surcroît d'amortissements de 5,6 millions de francs. Elle n'a pas eu de conséquences plus marquées du fait que la révision du règlement s'est accompagnée d'un apurement des immobilisations, qui a entraîné une diminution de la valeur de divers groupes d'immobilisations. De plus, l'augmentation du taux pour la voie de fer a eu pour effet de supprimer l'amortissement supplémentaire calculé jusqu'ici, qui était indépendant du résultat annuel et figurait donc dans les comptes de 1960 sous les amortissements ordinaires. La différence de 1,9 million de francs par rapport au surcroît total des amortissements ordinaires (7,5 millions de francs) provient de l'augmentation de la valeur immobilisée. Mais, en raison de l'épure précitée, l'écart est moins élevé que d'habitude. Avec les dépenses actuelles de construction, il faut normalement s'attendre à un accroissement annuel des amortissements ordinaires de quelque 7 millions de francs, en raison de la valeur plus élevée des immobilisations.

Les amortissements supplémentaires dépendants du résultat annuel continuent à être calculés sur la différence entre la valeur comptable des immobilisations et les frais actuels de remplacement à l'identique. Comme la durée d'utilisation est relativement longue, cette différence est particulièrement grande pour les installations ferroviaires. Les amortissements calculés d'après les basses valeurs immobilisées comptables ne suffisent par conséquent pas pour financer le renouvellement des installations. Ce sont les amortissements supplémentaires qui fournissent le complément nécessaire. Ils sont cependant limités aux années où ils peuvent être gagnés. Cette restriction découle avant tout de l'obligation qui incombe à la Confédération de couvrir le déficit. Jusqu'à présent, le règlement des amortissements ne prévoyait des amortissements supplémentaires que pour la voie de fer et les véhicules. Le règlement révisé s'étend en principe à l'ensemble des installations à renouveler. Les amortissements supplémentaires ont été évalués à 90 millions de francs au total pour la durée de validité du règlement, limitée provisoirement à trois ans (1961 à 1963). Répartis systématiquement sur cette période, ils seraient de 35 millions de francs pour 1961, 30 millions pour 1962 et 25 millions pour 1963; la dégression provient du fait que la différence entre la valeur immobilisée comptable et les frais de réacquisition va en diminuant, à la suite du renouvellement croissant des installations. Comme

les résultats annuels sont bons et qu'on ignore si les montants prévus pour 1962 et 1963 pourront réellement être gagnés, nous avons inscrit dans les comptes de 1961 une quote-part annuelle de 60 millions de francs, au lieu de 35.

Les amortissements des valeurs réalisables et disponibles comprennent, par mesure de précaution, un amortissement de 3 millions de francs des stocks de matériel (l'année précédente : 2 millions).

Les frais de capitaux, qui se montent à 52,9 millions de francs, sont de 1,2 million de francs plus élevés que l'année précédente, en raison principalement de l'augmentation du capital de tiers. Par ailleurs, les intérêts des engagements à long terme ont augmenté alors que ceux des engagements à court terme diminuaient; les 100 millions de francs que la caisse de pensions et de secours avait en compte courant ont en effet été convertis à fin 1960 en bons de dépôt à long terme. Le taux d'intérêt moyen des engagements à long terme a légèrement augmenté; il a en effet passé de 3,15 à 3,17%.

Les versements complémentaires à la caisse de pensions et de secours et les allocations de renchérissement aux bénéficiaires de rentes, l'amortissement du déficit de la réserve mathématique pour les rentes supplémentaires, ainsi que la provision pour l'amortissement du déficit de la réserve mathématique de la caisse de pensions et de secours sont commentés dans le chapitre consacré aux charges pour le personnel, pages 52-54.

Sous les autres charges figurent, comme l'année précédente, une provision de 2 millions de francs pour l'Exposition nationale de Lausanne en 1964, ainsi qu'une première provision de 0,5 million de francs destinée à la fondation d'un home pour convalescents.

Quinze millions de francs ont été versés à la réserve pour l'amélioration des installations de trafic rail/route, et 5,2 millions de francs en ont été prélevés au profit du compte de construction.

4. Bilan

Le bon résultat de l'exercice se traduit dans le bilan par une forte augmentation des liquidités. Le tableau ci-après montre que les fonds disponibles ont excédé les besoins.

Provenance des fonds	Millions de francs	
Fonds tirés de l'entreprise elle-même		
Bénéfice net de l'année	27,9	
à déduire : intérêt du capital de dotation	16,0	
	11,9	
Amortissement des immobilisations	189,0	
Autres amortissements, provisions et réserves	42,1	243,0
Accroissement des fonds de tiers		
Nouveaux engagements à long terme	—	
Augmentation des engagements à court terme	54,4	54,4
Divers		
Diminution des valeurs réalisables et disponibles (sans les liquidités), diminution des autres postes de l'actif et augmentation des autres postes du passif		34,1
Total des fonds disponibles		<u>331,5</u>

Emploi des fonds

Nouvelles immobilisations

Montant net des dépenses de construction actives	219,7	
Achat de nouveaux terrains en vue d'extensions futures et augmentation des participations	5,9	225,6

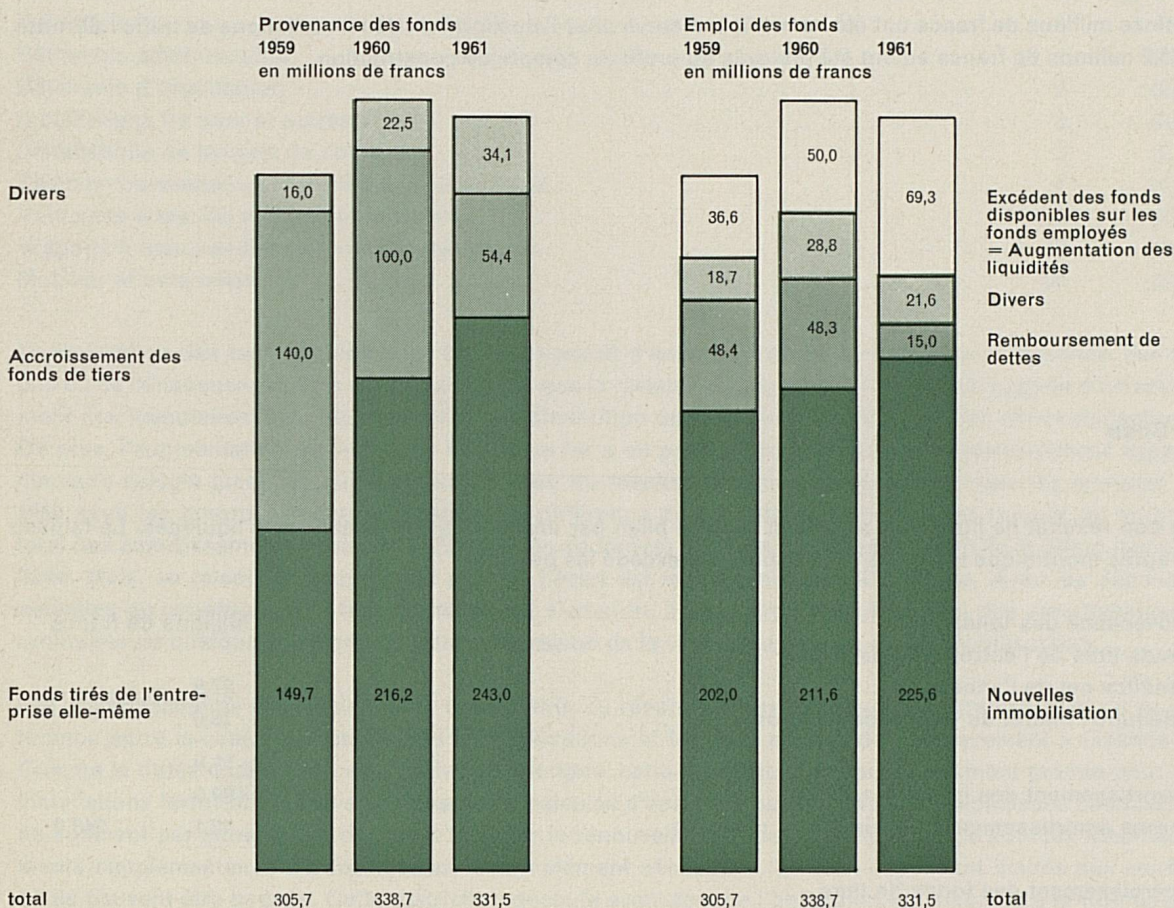
Remboursement de dettes

Remboursement de dettes à long terme	15,0	
Diminution des dettes à court terme	—	15,0

Divers

Augmentation des valeurs réalisables et disponibles (sans les liquidités), augmentation des autres postes de l'actif et diminution des autres postes du passif, prélèvements sur les provisions et réserves		21,6
Total des fonds employés		262,2

Excédent des fonds disponibles sur les fonds employés — augmentation des liquidités (caisse et compte de chèques postaux et avoirs auprès du Département fédéral des finances et auprès des banques)		69,3
		<u>331,5</u>



L'accroissement du budget de construction pour 1962 laisse prévoir une contraction des liquidités au cours du présent exercice. En outre, des emprunts par obligations, d'un montant de 170 millions de francs, devront être remboursés en 1963, de sorte que, l'an prochain au plus tard, les liquidités retomberont à un niveau normal.

Les modifications des postes de l'actif et du passif appellent encore quelques observations.

Actif

La valeur des immobilisations s'est accrue, dans le courant de l'exercice, de 35,7 millions de francs, atteignant ainsi 2125,4 millions. Cette augmentation se répartit à raison de 10,1 millions de francs sur les immeubles, installations et véhicules, 20,6 millions sur les travaux en cours, 1,0 million sur les acquisitions de terrain en vue d'extensions futures et 4,0 millions sur les participations. Les ouvrages achevés et les acquisitions ont absorbé 199 millions de francs, somme dont il y a lieu de déduire 188,9 millions pour la valeur d'établissement des installations supprimées et les amortissements, de sorte que, dans le bilan, l'augmentation n'est plus que de 10,1 millions.

L'accroissement d'un million de francs à l'article «Terrains acquis en vue d'extensions futures» résulte de nouveaux achats représentant une somme de 3,8 millions de francs, dont il faut retrancher 1,9 million pour les terrains utilisés ou vendus et 0,9 million pour les amortissements.

C'est l'augmentation du capital-actions de l'usine électrique de Göschenen SA qui a fait progresser les participations de 4 millions de francs.

Les valeurs réalisables et disponibles ont passé à 387 millions de francs à fin 1961, marquant ainsi une avance de 78,5 millions, à laquelle les liquidités participent pour 69,3 millions. Ces dernières se sont en effet accrues de 1,3 million en ce qui concerne les avoirs en caisse et au compte de chèques postaux, et de 68,0 millions pour ce qui est des placements à court terme auprès du Département fédéral des finances et des banques.

L'augmentation du poste «Débiteurs» est due pour l'essentiel au développement du trafic, qui se traduit par la constitution de nouvelles créances pour frais de transport.

Les approvisionnements en matériel se sont maintenus au niveau de l'exercice précédent. La valeur portée au bilan a diminué surtout en raison des amortissements opérés à titre de prévoyance.

Les soldes créditeurs des décomptes de trafic qui n'ont pas encore été réglés avec les autres administrations ferroviaires constituent le plus clair des «autres actifs». Suivant la nature du trafic et les administrations intéressées, de grandes fluctuations peuvent se produire d'une année à l'autre.

Passif

Le capital propre, de 590,7 millions de francs, s'est accru de 15,3 millions. La réserve légale a passé de 80 à 88 millions, tandis que la réserve générale de construction a été amputée de 3 millions de francs au profit du compte de construction, pour le paiement de l'ensemble électronique de gestion. La réserve pour l'amélioration des installations de trafic rail/route a encore été dotée de 15 millions de francs, mais un prélèvement de 5,2 millions a été opéré en faveur du compte de construction, si bien qu'elle se monte en définitive à 40,6 millions de francs, contre 30,8 il y a un an. Comme de coutume, 0,5 million de francs a été attribué à la réserve pour la couverture de gros dommages, qui n'a d'ailleurs pas été mise à contribution.

Le capital de tiers, qui se chiffre par 1812,3 millions de francs, est en augmentation de 39,4 millions sur 1960. Les remboursements réguliers d'obligations ont fait décroître de 15 millions de francs les engagements à long terme. Les engagements à court terme ont fait en revanche un bond en avant de 54,4 millions de francs, auquel les avoirs des institutions de prévoyance des CFF ont contribué pour 37,8 millions.

La somme de 23,2 millions de francs dont ont été dotées les provisions — qui atteignent maintenant 38,9 millions — se décompose de la manière suivante: provision pour les dépenses extraordinaires en relation avec l'Exposition nationale de 1964, à Lausanne, 2 millions de francs; provision pour travaux extraordinaires d'entretien et pour la rénovation de locaux du personnel, 7 millions; provision pour la couverture du déficit de la réserve mathématique de la caisse de pensions et de secours, 12 millions; divers, 2,2 millions.

Les «autres passifs» comprennent comme principaux postes les soldes débiteurs des décomptes de trafic à régler avec les autres administrations ferroviaires. Les observations concernant les «autres actifs» s'appliquent par analogie.

Compte de construction 1961

Compte de 1960 fr.	Budget de 1961 fr.	Dépenses de construction pour:		Compte de 1961 fr.
133 167 909	142 866 000	Immeubles et installations		144 968 919
48 079 983	51 713 000	Transformation et extension de gares et de bâtiments de service	55 390 075	
10 953 620	8 159 000	Perfectionnement général de lignes et d'installations de la pleine voie	12 133 816	
12 061 732	17 700 000	Construction de nouvelles lignes et doublements de voies	14 060 875	
5 336 672	1 403 000	Electrification de lignes	1 079 334	
36 058 719	36 989 000	Renouvellements de voies et de branchements	37 859 573	
5 663 361	6 460 000	Achat de mobilier, machines et ustensiles	6 782 276	
10 182 267	15 400 000	Usines électriques	13 549 138	
4 831 555	5 042 000	Ateliers	4 113 832	
106 968 208	105 944 000	Véhicules		109 123 718
36 262 004	40 305 000	Véhicules moteurs	39 044 730	
42 298 842	42 300 000	Voitures et fourgons	38 609 813	
28 407 362	23 339 000	Wagons à marchandises et wagons de service	31 469 175	
—	3 000 000	Imprévus		—
240 136 117	251 810 000	Dépenses brutes		254 092 637
— 4 700 000	— 2 500 000	Prélèvements sur réserves		— 8 200 000
— 4 700 000	—	Réserve pour l'amélioration des installations rail/route	— 5 200 000	
—	— 2 500 000	Réserve générale de construction	— 3 000 000	
235 436 117	249 310 000	Dépenses nettes		245 892 637

Compte de 1960 fr.	Budget de 1961 fr.	Comptabilisation des dépenses de construction à la charge de:		Compte de 1961 fr.
211 257 814	225 210 000	Compte des immobilisations (dépenses de construction actives)		219 667 711
91 232 901	100 254 000	Immobilisations du chemin de fer	94 248 131	
8 773 222	14 600 000	Usines électriques	12 661 186	
4 283 483	4 412 000	Ateliers	3 634 676	
106 968 208	105 944 000	Véhicules	109 123 718	
24 178 303	24 100 000	Compte d'exploitation (dépenses de construction non actives).		26 224 926
22 221 186	22 670 000	Immobilisations du chemin de fer	24 857 818	
1 409 045	800 000	Usines électriques	887 952	
548 072	630 000	Ateliers	479 156	
—	—	Véhicules	—	
235 436 117	249 310 000			245 892 637

Compte d'exploitation pour l'année 1961

Compte de 1960 fr.	Budget de 1961 fr.	Charges		Compte de 1961 fr.
55 561 693	52 500 000	Administration		59 603 033
703 598 310	687 400 000	Exploitation		732 397 331
46 658 821	41 900 000	Direction et charges générales	49 835 734	
12 294 190	12 000 000	Surveillance de la voie	12 496 553	
259 077 062	251 300 000	Service des gares	272 480 498	
52 424 021	51 900 000	Accompagnement des trains	57 149 514	
118 582 642	122 000 000	Traction	115 548 052	
1 504 805	1 500 000	Service des bateaux sur le lac de Constance	1 442 864	
119 688 308	114 800 000	Entretien des immeubles et installations	133 013 928	
93 368 461	92 000 000	Entretien des véhicules	90 430 188	
23 506 098	28 200 000	Divers		28 917 858
782 666 101	768 100 000	Total des charges.		820 918 222
296 874 811	236 600 000	Excédent d'exploitation		332 467 112
1 079 540 912	1 004 700 000			1 153 385 334

Compte de 1960 fr.	Budget de 1961 fr.	Produits		Compte de 1961 fr.
992 356 228	925 000 000	Recettes de transport		1 055 783 125
392 647 974	380 000 000	Trafic-voyageurs	423 285 825	
599 708 254	545 000 000	Trafic-marchandises	632 497 300	
42 170 242	40 000 000	Transport des bagages et envois ex- press	45 528 616	
34 713 633	35 000 000	Transports postaux	35 569 585	
6 058 190	6 000 000	Transport des animaux	7 395 220	
516 766 189	464 000 000	Transport des marchandises	544 003 879	
87 184 684	79 700 000	Produits divers		97 602 209
1 079 540 912	1 004 700 000	Total des produits		1 153 385 334

Compte de profits et pertes pour l'année 1961

Compte de 1960 fr.	Budget de 1961 fr.	Charges		Compte de 1961 fr.
179 996 901	133 620 000	Amortissements des immobilisations		189 012 664
		Amortissements des immeubles, installations et véhicules ordinaires, indépendants du résultat de l'exercice . . .	127 514 836	
119 950 084	125 720 000	supplémentaires, dépendants du résultat de l'exercice . . .	60 000 000	
10 200 000	7 000 000	Amortissements de soldes de valeurs comptables . . .	467 250	
48 375 293	900 000	Amortissements de terrains acquis en vue d'extensions futures, ainsi que de participations	1 030 578	
1 471 524	—			
2 670 678	100 000	Amortissements des valeurs réalisables et disponibles		3 388 328
51 633 921	51 000 000	Frais de capitaux		52 872 089
44 995 212	44 504 000	Intérêts des engagements à long terme	48 004 116	
6 378 584	6 196 000	Intérêts des engagements à court terme.	4 629 175	
260 125	300 000	Frais de finances: commissions, frais, etc.	238 798	
50 497 090	50 499 000	Versements complémentaires à la caisse de pensions et de secours et allocations de renchérissement aux bénéficiaires de rentes		53 875 376
22 109 756	22 109 000	Intérêt sur le déficit de la réserve mathématique	22 984 494	
3 399 185	3 435 000	Intérêts complémentaires résultant de la garantie de l'intérêt de 4%	3 633 543	
21 355 000	21 355 000	Amortissement de la charge supplémentaire grevant la réserve mathématique à la suite de l'incorporation d'allocations de renchérissement dans les rentes . . .	21 355 000	
3 633 149	3 600 000	Allocations de renchérissement aux bénéficiaires de rentes	5 902 339	
—	—	Amortissement du déficit de la réserve mathématique pour les rentes complémentaires		6 000 000
—	—	Provision pour l'amortissement du déficit de la réserve mathématique de la caisse de pensions et de secours . .		12 000 000
3 801 127	1 701 000	Autres charges		4 317 395
12 000 000	8 000 000	Versement à la réserve pour l'amélioration des installations de trafic rail/route		15 000 000
300 599 717	244 920 000	Total des charges		336 465 852
31 386 755	18 280 000	Bénéfice net disponible		35 254 301
27 959 706	18 280 000	Bénéfice net de l'exercice	27 867 546	
3 427 049	—	Solde actif de l'exercice précédent	7 386 755	
331 986 472	263 200 000			371 720 153

Compte de 1960 fr.	Budget de 1961 fr.	Produits		Compte de 1961 fr.
3 427 049	—	Solde actif de l'exercice précédent		7 386 755
296 874 811	236 600 000	Excédent d'exploitation		332 467 112
25 074 651	22 246 000	Amortissements et intérêts internes		24 496 673
6 609 961	4 354 000	Autres produits		7 369 613
742 242	667 500	Produit des terrains acquis en vue d'extensions futures	865 905	
1 573 283	1 670 000	Produit des participations	1 666 564	
2 247 612	445 000	Produit des valeurs réalisables et disponibles	3 387 482	
2 046 824	1 571 500	Produits divers	1 449 662	
331 986 472	263 200 000	Total des produits		371 720 153
		Utilisation du bénéfice net selon l'art. 16 de la loi CFF :		
31 386 755	18 280 000	Bénéfice net disponible		35 254 301
8 000 000	8 000 000	Versement à la réserve légale	8 000 000	
16 000 000	8 000 000	Versement d'un intérêt au capital de dotation	16 000 000	
7 386 755	2 280 000	Solde actif à la disposition de l'Assemblée fédérale	11 254 301	

Bilan au 31 décembre 1961 (après répartition du bénéfice)

Compte de 1960 fr.	Actif		Compte de 1961 fr.
2 089 725 811	Immobilisations		2 125 428 153
—	Immeubles, installations et véhicules		
4 463 426 893	Frais d'établissement et d'acquisition	4 644 982 731	
2 634 823 497	Amortissements	— 2 806 231 425	
1 828 603 396	Valeur au bilan	1 838 751 306	
193 419 309	Ouvrages inachevés	214 027 176	
36 367 218	Terrains acquis en vue d'extensions futures	37 313 783	
31 335 888	Participations	35 335 888	
308 428 757	Valeurs réalisables et disponibles		386 970 127
25 516 801	Caisse, compte de chèques postaux	26 817 965	
97 672 537	Avoirs auprès du Département fédéral des finances et auprès des banques	165 699 400	
79 978 068	Débiteurs	93 299 948	
1 673 658	Titres en portefeuille	1 702 759	
103 587 693	Approvisionnements de matériel	99 450 055	
62 044 367	Autres actifs		48 814 019
2 460 198 935			2 561 212 299
540 000 000	Prêts pour l'électrification de lignes étrangères accédant à la Suisse, créance contre les chemins de fer étrangers		540 000 000

Compte de 1960 fr.	Passif		Compte de 1961 fr.
575 447 000	Capital propre		590 747 000
400 000 000	Capital de dotation	400 000 000	
80 000 000	Réserve légale	88 000 000	
42 400 000	Réserve générale de construction	39 400 000	
30 800 000	Réserve pour l'amélioration des installations de trafic rail/route . .	40 600 000	
22 247 000	Réserve pour la couverture de gros dommages	22 747 000	
1 772 879 428	Capital de tiers		1 812 299 863
1 518 617 000	Engagements à long terme	1 503 611 000	
800 000 000	Prêts de la Confédération 800 000 000		
363 617 000	Emprunts consolidés 348 611 000		
300 000 000	Bons de dépôt de la caisse de pensions et de secours 300 000 000		
55 000 000	Autres engagements 55 000 000		
254 262 428	Engagements à court terme	308 688 863	
115 719 183	Créances des institutions de prévoyance des CFF . . . 153 493 643		
115 309 842	Créanciers 125 255 535		
23 233 403	Autres engagements 29 939 685		
15 725 363	Provisions		38 925 363
88 760 389	Autres passifs		107 985 772
7 386 755	Solde actif à la disposition de l'Assemblée fédérale		11 254 301
2 460 198 935			2 561 212 299
540 000 000	Prêts pour l'électrification de lignes étrangères accédant à la Suisse, dette envers le Département fédéral des finances et des douanes . .		540 000 000

Aperçu chronologique

		1938	1946	1947	1948
	Prestations d'exploitation et de trafic en millions d'unités				
1	Trains de voyageurs, km/train	35,5	39,9	42,5	44,4
2	Trains de marchandises, km/train	11,1	13,6	14,7	14,8
3	Trafic-voyageurs: voyageurs	113,3	206,4	213,0	207,7
4	kilomètres-voyageurs	2866,7	5444,5	5658,9	5843,8
5	Trafic-marchandises total: tonnes	13,9	16,9	18,2	18,5
6	kilomètres-tonnes-marchandises	1585,2	1702,2	1848,7	1941,5
	Effectif du personnel nombre de personnes (moyenne annuelle)				
7	Propre personnel	28 476	34 572	36 377	37 910
8	Ouvriers d'entrepreneur	1 300	1 900	1 700	1 640
9	Total (7 + 8)	29 776	36 472	38 077	39 550
	Compte de résultats en millions de francs				
	Recettes de transport				
10	Trafic-voyageurs	131,9	258,2	270,0	276,6
11	Trafic-marchandises total	175,7	305,6	341,6	343,0
12	Total (10 + 11)	307,6	563,8	611,6	619,6
13	Autres produits	28,2	56,4	64,4	68,9
14	Total des produits (12 + 13)	335,8	620,2	676,0	688,5
	Rétributions du propre personnel				
15	Traitements et salaires, allocations de renchérissement, indemnités de résidence, allocations pour enfants, etc.	138,0	231,2	260,1	281,4
16	Allocations supplémentaires et indemnités diverses, uniformes	9,4	17,5	20,1	20,5
17	Total (15 + 16)	147,4	248,7	280,2	301,9
	Assurances du propre personnel				
18	Contributions à la CPS, à l'AVS/AI/PG et à la CNA	24,5	25,9	31,8	34,6
19	Versements complémentaires à la CPS et allocations de renchérissement aux bénéficiaires de rentes	14,4	37,2	40,7	45,2
20	Total (18 + 19)	38,9	63,1	72,5	79,8
21	Dépenses pour main-d'œuvre étrangère à l'administration	5,6	12,7	12,1	11,9
22	Total des charges pour le personnel (17 + 20 + 21)	191,9	324,5	364,8	393,6
23	en % des charges totales	51,7%	59,5%	60,1%	60,2%
24	Dépenses de choses et divers	33,8	96,7	118,4	138,3
25	en % des charges totales	9,1%	17,7%	19,5%	21,2%
	Amortissements des immobilisations et frais de capitaux				
26	Amortissements des immobilisations afférents à l'exercice comptable	32,9	70,7	72,5	73,3
27	Frais de capitaux	112,4	53,9	51,2	48,3
28	Total (26 + 27)	145,3	124,6	123,7	121,6
29	en % des charges totales	39,2%	22,8%	20,4%	18,6%
30	Charges totales (22 + 24 + 28)	371,0	545,8	606,9	653,5
31	Excédent des produits (14-30)	- 35,2	74,4	69,1	35,0
32	Charges extraordinaires *	-	49,0	43,7	20,0
33	Bénéfice net de l'année (31-32) *	- 35,2	25,4	25,4	15,0
34	Versement à la réserve légale *	-	9,4	9,4	8,0
35	Paiement d'un intérêt sur le capital de dotation *	-	16,0	16,0	7,0
	Les explications concernant les articles désignés par un * figurent aux pages 74 et 75				

1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	
46,1	48,1	48,8	49,5	49,9	50,5	51,4	52,3	52,9	53,2	53,9	54,3	54,9	1
13,8	14,4	16,1	16,2	16,9	17,4	19,0	20,0	20,9	20,9	22,6	24,4	25,5	2
201,6	193,9	201,1	206,4	203,5	204,5	208,4	212,5	219,3	221,6	223,2	225,8	231,5	3
5594,3	5615,7	5832,6	6012,0	6047,9	6102,1	6273,1	6422,7	6732,3	6912,4	6996,1	6998,4	7393,0	4
16,0	18,0	21,3	19,4	19,4	21,0	23,5	25,3	26,0	24,2	25,8	29,6	31,1	5
1738,1	2084,1	2507,4	2296,7	2466,7	2677,9	3061,4	3295,5	3477,9	3267,1	3536,9	4058,2	4336,4	6
37 666	36 904	37 096	37 507	37 430	37 483	37 709	38 384	39 079	39 517	39 564	39 904	40 509	7
1 175	912	1 186	1 193	1 226	1 243	1 244	1 261	1 376	1 152	1 087	1 030	1 190	8
38 841	37 816	38 282	38 700	38 656	38 726	38 953	39 645	40 455	40 669	40 651	40 934	41 699	9
278,3	263,8	274,3	299,8	304,2	305,1	315,1	326,6	342,4	348,9	360,3	392,7	423,3	10
304,1	325,9	382,9	370,9	382,9	413,5	457,2	486,4	517,6	481,9	518,8	599,7	632,5	11
582,4	589,7	657,2	670,7	687,1	718,6	772,3	813,0	860,0	830,8	879,1	992,4	1055,8	12
68,0	59,5	67,2	70,3	70,8	74,4	78,8	85,8	89,7	92,1	93,2	102,2	113,9	13
650,4	649,2	724,4	741,0	757,9	793,0	851,1	898,8	949,7	922,9	972,3	1094,6	1169,7	14
285,0	288,5	304,6	311,7	319,7	327,9	338,1	368,2	388,2	404,8	430,7	438,0	454,0	15
21,7	21,3	21,9	23,5	24,1	25,0	26,7	28,4	31,3	31,4	30,8	33,6	44,0	16
306,7	309,8	326,5	335,2	343,8	352,9	364,8	396,6	419,5	436,2	461,5	471,6	498,0	17
39,4	38,8	34,8	37,6	42,7	37,4	40,8	69,4	43,8	45,1	58,6	63,0	62,5	18
45,2	45,4	47,6	47,1	47,0	46,9	47,0	43,2	45,8	48,3	50,8	50,5	53,9	19
84,6	84,2	82,4	84,7	89,7	84,3	87,8	112,6	89,6	93,4	109,4	113,5	116,4	20
8,9	7,3	9,2	10,2	10,5	10,3	10,7	12,0	13,3	12,3	11,8	12,0	14,1	21
400,2	401,3	418,1	430,1	444,0	447,5	463,3	521,2	522,4	541,9	582,7	597,1	628,5	22
60,6%	62,0%	60,2%	60,7%	60,9%	60,6%	60,9%	61,3%	59,7%	59,8%	61,0%	59,9%	58,8%	23
136,4	118,5	122,1	125,2	131,5	137,6	142,5	158,9	180,7	192,3	196,9	214,9	223,4	24
20,7%	18,3%	17,6%	17,7%	18,0%	18,6%	18,7%	18,7%	20,7%	21,2%	20,6%	21,6%	20,9%	25
74,7	76,5	103,9	104,1	105,0	106,6	108,1	123,6	125,1	125,5	126,9	132,8	164,0	26
48,8	51,3	50,3	49,5	48,7	47,3	47,2	46,9	46,5	46,5	48,3	51,6	52,9	27
123,5	127,8	154,2	153,6	153,7	153,9	155,3	170,5	171,6	172,0	175,2	184,4	216,9	28
18,7%	19,7%	22,2%	21,6%	21,1%	20,8%	20,4%	20,0%	19,6%	19,0%	18,4%	18,5%	20,3%	29
660,1	647,6	694,4	708,9	729,2	739,0	761,1	850,6	874,7	906,2	954,8	996,4	1068,8	30
- 9,7	1,6	30,0	32,1	28,7	54,0	90,0	48,2	75,0	16,7	17,5	98,2	100,9	31
30,1	1,6	22,0	24,0	20,0	45,3	66,0	24,5	51,0	8,0	8,0	70,2	73,0	32
- 39,8	-	8,0	8,1	8,7	8,7	24,0	23,7	24,0	8,7	9,5	28,0	27,9	33
- 26,8	-	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	34
- 13,0	-	-	-	-	-	16,0	16,0	16,0	-	-	16,0	16,0	35

Aperçu chronologique

	1945 (après l'assai- nissement)	1946	1947	1948	
Bilan au 31 décembre après affectation du bénéfice * en millions de francs					
Actif					
Immeubles, installations et véhicules					
Frais d'acquisition et d'établissement					
36	Immeubles et installations	2229	2253	2276	2344
37	Véhicules	709	736	747	764
38	Total (36 + 37)	2938	2989	3023	3108
39	Amortissements	942	1101	1399	1464
40	Valeur au bilan (38-39)	1996	1888	1624	1644
41	Ouvrages inachevés	49	61	79	68
42	Terrains acquis en vue d'extensions futures, participations	22	25	27	27
43	Total des immobilisations (40 + 41 + 42)	2067	1974	1730	1739
44	Valeurs réalisables et disponibles	167	193	151	168
45	Autres actifs *	61	43	45	27
46	Dépenses à amortir *	16	15	210	190
47	Total de l'actif (43 + 44 + 45 + 46)	2311	2225	2136	2124
Passif					
Capital propre					
48	Capital de dotation	400	400	400	400
49	Réserve légale	—	10	19	27
50	Fonds de réserve	10	13	14	14
51	Capital propre, total (48 + 49 + 50)	410	423	433	441
Capital de tiers					
52	Engagements à long terme	1575	1548	1402	1393
53	Engagements à court terme	231	206	244	249
54	Capital de tiers, total (52 + 53)	1806	1754	1646	1642
55	Autres passifs *	95	48	57	41
56	Total du passif (51 + 54 + 55)	2311	2225	2136	2124
Compte de construction en millions de francs					
Dépenses brutes					
57	Immeubles et installations		58,2	62,9	86,7
58	Véhicules		31,7	21,6	30,8
59	Total (57 + 58)		89,9	84,5	117,5
60	Prélèvements sur les réserves		—	—	—
61	Dépenses de construction non actives		14,5	20,9	29,8
62	Montant net des dépenses actives [59 - (60 + 61)]		75,4	63,6	87,7

* Explications

Ad 32

Ici sont groupés les annuités, amortissements et versements aux fonds de réserve et provisions qui dépendent du résultat annuel (annuité destinée à résorber les amortissements arriérés des groupes d'immobilisations «Frais généraux» et «Infrastructure» des années 1947 à 1955, solde des amortissements du groupe «Frais généraux» de l'exercice 1960, amortissements complémentaires des immobilisations s'ajoutant aux amortissements ordinaires pour 1961, amortissements faits par mesure de prévoyance sur les stocks de matériel, attributions à la réserve générale de construction, à la réserve pour l'amélioration des installations rail/route, la provision pour l'amortissement du déficit de la réserve mathématique de la caisse de pensions et de secours pour 1961, etc.)

Ad 33 et 35

Le découvert de l'exercice de 1938 a été porté à compte nouveau. Celui de 1949 a été comblé par le prélèvement de 26,8 millions de francs sur la réserve légale et de 13 millions sur les ressources générales de la Confédération.

1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	
2393	2451	2488	2528	2579	2651	2701	2758	2809	2868	2936	3029	3109	36
788	836	878	908	956	1009	1055	1110	1137	1237	1344	1435	1536	37
3181	3287	3366	3436	3535	3660	3756	3868	3946	4105	4280	4464	4645	38
1527	1593	1687	1781	1873	1970	2067	2174	2281	2382	2489	2635	2806	39
1654	1694	1679	1655	1662	1690	1689	1694	1665	1723	1791	1829	1839	40
85	73	86	102	92	72	89	103	183	197	199	193	214	41
27	30	30	30	30	32	34	47	53	65	69	68	72	42
1766	1797	1795	1787	1784	1794	1812	1844	1901	1985	2059	2090	2125	43
182	184	194	199	196	173	248	268	279	236	272	308	387	44
35	17	21	15	32	40	43	49	51	47	57	62	49	45
169	167	146	125	105	66	5	—	—	—	—	—	—	46
2152	2165	2156	2126	2117	2073	2108	2161	2231	2268	2388	2460	2561	47
400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	48
—	—	8	16	24	32	40	48	56	64	72	80	88	49
15	15	18	18	19	23	30	38	84	86	88	95	103	50
415	415	426	434	443	455	470	486	540	550	560	575	591	51
1477	1494	1457	1452	1377	1348	1369	1347	1322	1305	1427	1519	1504	52
235	238	239	203	232	204	196	246	288	325	294	254	308	53
1712	1732	1696	1655	1609	1552	1565	1593	1610	1630	1721	1773	1812	54
25	18	34	37	65	66	73	82	81	88	107	112	158	55
2152	2165	2156	2126	2117	2073	2108	2161	2231	2268	2388	2460	2561	56
96,1	88,5	81,8	88,6	94,9	97,5	99,4	113,5	122,2	131,0	134,3	133,1	145,0	57
41,0	48,4	48,3	38,7	39,7	50,9	56,8	61,2	86,1	99,8	100,9	107,0	109,1	58
137,1	136,9	130,1	127,3	134,6	148,4	156,2	174,7	208,3	230,8	235,2	240,1	254,1	59
—	—	—	—	—	—	—	2,0	1,0	1,5	6,6	4,7	8,2	60
31,4	26,9	25,4	26,2	26,9	27,0	27,7	30,5	31,1	32,3	30,9	24,2	26,2	61
105,7	110,0	104,7	101,1	107,7	121,4	128,5	142,2	176,2	197,0	197,7	211,2	219,7	62

Bilan

Sans les prêts pour l'électrification de lignes de raccordement étrangères.

Ad 45

Y compris les découverts à la charge de la Confédération: 26 millions de francs en 1945 (résorbés par l'assainissement) et 13 millions en 1949.

Ad 46

Frais d'émission et de conversion des emprunts; amortissements arriérés des groupes d'immobilisations «Frais généraux» et «Infrastructure».

Ad 55

Y compris les fonds mis en réserve et le solde actif porté à compte nouveau. Pour chaque exercice, ce solde est celui qui figure dans la proposition du Conseil d'administration.

